

INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT SE FORMER ?

Identifier la filière vers laquelle vous souhaitez vous orienter.
Vérifier que vous possédez les conditions d'accès à la formation souhaitée.
Consulter l'offre de formations de votre territoire.
Procéder à l'inscription auprès de l'organisateur.

QUI CONTACTER ?

Votre comité et/ou votre ligue restent vos premiers interlocuteurs.
Vous trouverez leurs coordonnées sur le site internet de la FFBA d :
<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/licencies/trouver-un-club/#ligues>

FORMABAD, LE SECTEUR FORMATION DE LA FFBA D

Pour toutes vos questions ou démarche sur la formation, contactez :

Assistant emploi-formation :

Moustapha DIOP : 01 49 21 17 52
moustapha.diop@ffbad.org

Coordinatrice nationale de la filière fédérale d'encadrement :

Sonia DURIER : 06 98 24 34 79
sonia.durier@ffbad.org

Le site internet de la FFBA d :

www.ffbad.org espace « encadrement ».



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07
www.ffbad.org



FFBAD
Fédération Française
de Badminton

www.ffbad.org

Depuis le 1^{er} septembre 2016

Les Filières Fédérales de formation des techniciens bénévoles

La possession de ces diplômes n'ouvre pas de droit à l'encadrement contre rémunération

LES OBJECTIFS DES FILIÈRES

- Renforcer les compétences spécifiques à l'encadrement des badistes
- Mise en perspectives des compétences jusqu'aux diplômes professionnels
- Prise en compte de la filière animation dans les parcours vers le CQP Animateur de Badminton

LA FILIÈRE ENTRAÎNEMENT

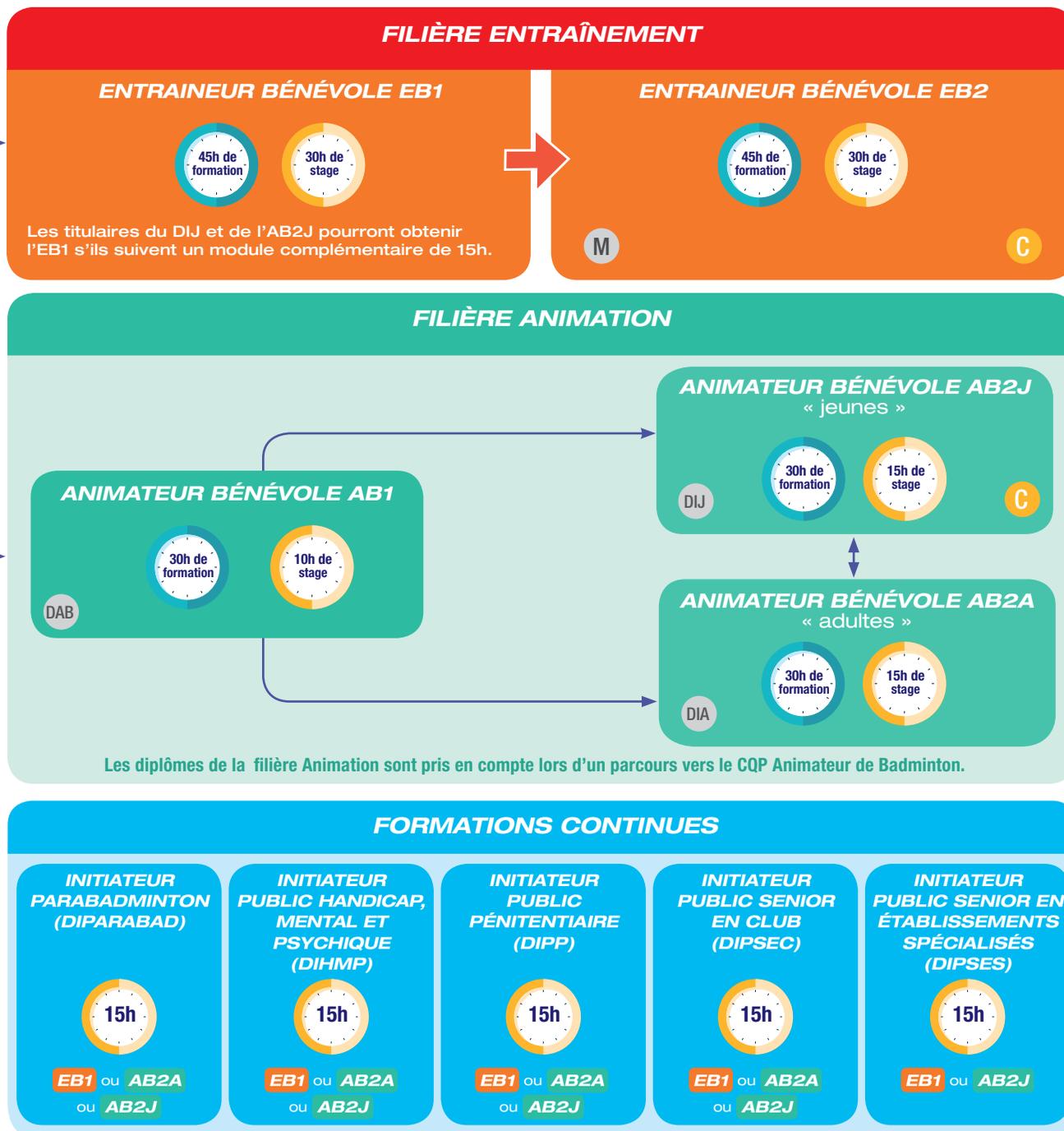
s'adresse aux personnes, **de plus de 16 ans licenciées**, souhaitant encadrer des jeunes ou des adultes dans le but d'obtenir une performance sportive en compétition.

LA FILIÈRE ANIMATION

s'adresse aux personnes, **de plus de 16 ans licenciées**, souhaitant encadrer un groupe de badistes sans objectif de performance en compétition.



Condition d'accès : avoir été D9



LÉGENDES

C Certification

Equivalences avec la filière précédente, exemple M Moniteur

EB1 AB2A AB2J Conditions d'accès aux initiateurs nationaux